

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Lucie Chiasson	Numéro de permis 2011320	Date d'inspection Le 16 octobre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tites Tornades		Numéro de téléphone (506) 344-5404	
Adresse 64 rue Arlequin Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	21 oct. 2024	
Commentaires : On doit retrouver 2 personnes contacts en cas d'urgence autres que les parents ou tuteurs au dossier de l'enfant. 2 dossiers sur 5 doivent être corrigés			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	21 oct. 2024	
Commentaires : Les sucettes (suces) doivent être rangées dans un contenant identifier au nom de l'enfant lorsqu'ils ne sont pas utilisés. (2 sucettes doivent être identifiés)			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio respecté lors de mon inspection</p> <p>Observation: Lors de mon arrivé à la garderie, les enfants avaient terminé leurs collations et jouaient des jeux libres. J'ai pu observer un bricolage de citrouille avec des graines de citrouilles, changement couches, diner et la préparation pour la sieste.</p> <p>Les jeux extérieurs n'ont pas été observé dû à la température à mon inspection (pluie).</p> <p>Discussion avec l'exploitante concernant la trousse de premiers soins si celle-ci l'avait mise à jour suite au mémo envoyé.</p>
--

original signé par
Karine Basque

Le 16 octobre 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Lucie Chiasson

Le 16 octobre 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date